

Accueil extrascolaire de la commune de HAMOIS

Projet d'accueil

INFORMATIONS GENERALES

Type d'accueil pratiqué

L'accueil extrascolaire organise des activités les mercredis après-midi (hors congés scolaires), lors des journées pédagogiques et des stages pendant les vacances scolaires pour les enfants âgés de 2.5 à 12 ans.

L'accueil se déroule dans le bâtiment de l'Office de la Culture (Rue d'Hubinne, 25 à Hamois).

ROI- règlement d'Ordre Intérieur

Un ROI reprenant les modalités de fonctionnement est disponible sur le site internet de la commune.

Contexte institutionnel

L'accueil extrascolaire est une initiative communale qui répond à une demande de sa population et qui s'engage à offrir un service de qualité pour l'accueil des enfants.

Le pouvoir organisateur de l'accueil extrascolaire est la commune de Hamois. Il s'agit donc d'une structure d'accueil communale. Elle est organisée sous la responsabilité du Collège communal d'Hamois. Les accueillantes sont supervisées par la responsable de l'accueil extrascolaire, Marie Bal.

Encadrement

Les enfants sont placés sous la responsabilité de personnes désignées par la Commune. Celles-ci sont chargées de l'animation et de la gestion des activités.

Les enfants sont encadrés par des accueillantes qualifiées (puéricultrices, accueillantes extrascolaires).

Au niveau du taux d'encadrement pour plus de 3 heures consécutives, le milieu d'accueil tend à assurer la présence au minimum d'une accueillante pour 8 enfants (âgés de moins de 6 ans) et d'une accueillante pour 12 enfants (âgés de plus de 6 ans).

Participation financière des parents

Pour les mercredis après-midi, la participation financière parentale s'élève à 2.50 euros si le départ se fait avant 15h et 5 euros si le départ se fait après 15h.

Pour les journées pédagogiques, un forfait de 10 € est demandé.

La participation financière pour les stages s'élève à 40 euros pour un stage de 5 jours et à 35 euros pour un stage de 4 jours.

Le paiement se fait par prépaiement via le portefeuille électronique de l'enfant sur la plateforme APSchool.

PROJET PEDAGOGIQUE

Ce projet pédagogique a été réalisé en étroite collaboration entre le responsable de projet et les accueillantes. Ce dernier sera régulièrement évalué et modifié le cas échéant.

Section 1 : Des principes psychopédagogiques

Lorsqu'un grand nombre d'enfant est présent, notamment lors des stages et de certaines journées pédagogiques, les enfants sont répartis en différents groupes en fonction de leur âge et ce afin de tenir compte du rythme et des besoins de chaque enfant. Dans tous les cas, une sieste est toujours prévue pour les plus petits.

L'accueil fonctionne avec une équipe d'accueillantes stable et qualifiée pour privilégier le contact avec l'accueillante et veiller à ce que l'enfant garde ses repères. Lors des stages, l'équipe d'encadrement est complétée par des étudiants.

Des réunions avec la responsable et les accueillantes sont organisées régulièrement pour faire le point sur la manière dont se déroule l'accueil et déterminer le programme du mois et les projets à venir.

Une activité est prévue chaque mercredi et annoncée aux parents. Il peut s'agir d'une activité créative, d'une balade, d'une sortie, d'une activité cuisine, de jeux de société, ... Des partenariats sont également mis en place avec des associations et des ASBL locales afin de proposer des activités variées aux enfants comme des cours de parkour avec la RCA des sports de Hamois, des goûter intergénérationnels en collaboration avec le plan de cohésion sociale de Hamois ou encore des activités musicales ou nature. Ces partenariats peuvent changer et évoluer d'une année à l'autre.

Lors des stages et des journées pédagogiques, les activités proposées sont variées et peuvent également impliquer des partenariats.

Le bâtiment permet d'accueillir confortablement les enfants. Il est composé d'une grande

salle contenant du mobilier adapté à chacun (petits et grands), des jeux, du matériel de bricolage ainsi qu'un coin lecture / coin calme avec une bibliothèque, un fauteuil et des tapis. Une salle de danse est également disponible pour les activités ainsi que des salles à l'étage du bâtiment. Lors des stages, l'école communale d'Hamois met à disposition trois salles de classes habituellement occupées par les cinquièmes et sixièmes et ce afin que les enfants puissent être accueillis au mieux.

A l'extérieur, l'accueil dispose d'une cour fermée munie d'un préau. La situation géographique du bâtiment permet d'organiser des activités (jeux, balade, ...) dans un site sécurisé où il n'y a pas de circulation de voitures.

Section 2 : De l'organisation et de la santé

L'accueil du mercredi après-midi prend actuellement en charge +/- 25 à 30 enfants par semaine. Certains sont réguliers, d'autres viennent de manière occasionnelle.

Un car communal va rechercher les enfants dans les écoles de la commune. Une fois arrivés, les enfants dînent. Une vigilance particulière est apportée pour que les enfants mangent à des heures régulières et dans le calme.

Le nombre d'enfants accueillis lors des journées pédagogiques est très variable. Lors des stages, l'accueil extrascolaire accueille un maximum de 60 enfants.

De l'eau est laissée à disposition des enfants. Il est possible de procurer une collation à un enfant s'il venait à en manquer. Occasionnellement, une activité culinaire est proposée pour le goûter. Frigo et taques de cuisson sont disponibles à l'OCTC.

Une fiche médicale est complétée par les parents via l'application APSchool, elle reprend tous les renseignements concernant les besoins spécifiques de l'enfant, ses éventuelles allergies, ... Ces fiches sont toujours disponibles dans le bureau de la responsable.

Un téléphone et une trousse médicale sont également à la disposition des accueillantes.

Section 3 : De l'accessibilité

L'accueil est ouvert à tous les enfants, quelle que soit leur origine ethnique et socioculturelle.

Situé en milieu rural dans une commune à la géographie dispersée, l'accès au milieu d'accueil le mercredi après-midi est favorisé par la mise en place d'un système de ramassage scolaire des enfants par le bus communal.

L'infrastructure des locaux permet l'accueil d'enfants à mobilité réduite.

Section 4 : Des relations du milieu d'accueil avec les partenaires et l'environnement

Le milieu d'accueil veille particulièrement à concilier les notions d'accueil et de garde, les besoins des enfants et ceux de leurs parents par un horaire flexible. Le mercredi après-midi, les parents peuvent déposer et reprendre les enfants à leur meilleure convenance pendant les heures de l'accueil. Lors des stages et des journées pédagogiques, des activités sont organisées entre 9h et 16h avec un accueil le matin et le soir. L'accueil du matin se fait à partir de 7h30 pour les journées pédagogiques et de 8h pour les stages et l'accueil du soir se fait jusque 18h lors des journées pédagogiques et jusque 17h30 lors des stages.

Le milieu rural facilite les relations entre parents et accueillantes. Les accueillantes se rendent disponibles aux parents et des discussions cordiales sont entretenues sur la journée de l'enfant.

Plusieurs moyens de communication sont mis en œuvre pour informer les parents de l'existence du milieu d'accueil et des activités proposées. Des documents sont envoyés via l'application APSchool. Le bulletin communal relaie également les activités de l'accueil par le biais d'articles et de photos. Une brochure reprenant les activités extrascolaires présentes sur le territoire communal est également disponible sur le site internet de la commune.

Enfin, le site Internet permet a u s s i d'accéder à toutes les informations pratiques.

Le projet d'accueil intégral est disponible sur le site internet de la commune.